



Ordonnance de télécom CRTC 2006-242

Ottawa, le 14 septembre 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Rogers Cable Communications Inc./ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-R31-200611021	le 31 août 2006
Rogers Cable Communications Inc./ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente cadre d'interconnexion pour les ESL-ESI	8340-R31-200611047	le 31 août 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>